



Rue interdite aux chiens par gardienne d'immeuble

Par **Marine**, le **04/11/2008** à **12:09**

Mon problème est minime par rapport à ceux rencontrés sur ce site, mais je serais reconnaissante à qui pourra me conseiller car mon problème est vraiment pénible à vivre au quotidien.

J'habite dans un centre ville et je promène mon petit chien plusieurs fois par jour [s]en prenant soin de ramasser les déjections avec les sacs que la mairie nous offre à cet effet.[/s]
Cependant une rue voisine est interdite par la gardienne d'un immeuble, ce matin encore je me suis faite "agresser verbalement" alors que je marchais avec mon chien sur le trottoir. Plusieurs autres personnes âgées du quartier n'osent plus se promener de peur de se faire insulter.
Comment réagir et à qui s'adresser?????

Par **Tisuisse**, le **04/11/2008** à **13:15**

Bonjour,

Sauf arrêté du maire interdisant les chiens dans cette rue, la concierge n'a strictement aucun droit d'interdire que ce soit de promener son chien devant son immeuble. Le trottoir est un lieu public accessible à tous même si ce trottoir passe devant chez elle.

Informez le maire de l'attitude de cette personne.